

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 mars 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une bande de terrain située 7, rue des Alouettes et appartenant aux consorts Monteil.

Il s'agit d'une bande de terrain de 153 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 43 de la section BO et qui est nécessaire à l'élargissement à 12 mètres de la rue des Alouettes.

Cette acquisition interviendrait au prix de 81 200 F, conformément à l'estimation des services fiscaux.

En outre, lors des travaux d'élargissement de la voirie, la Communauté urbaine reconstruirait une clôture au nouvel alignement. Le montant des travaux peut être estimé à 180 000 F ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le dossier.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** concernant cette acquisition, d'un montant de 81 200 F, auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié estimés à 5800 F sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

**4° - La dépense** concernant les travaux, d'un montant estimé à 180 000 F, sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 231 500 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,